



TG 309



17/05/2016

Retrait de la loi travail : on continue !

Le gouvernement a choisi de passer en force sa loi Travail en utilisant le 49-3. Il donne au passage un gage au MEDEF qui réclamait la suppression de la sur-taxation des CDD. Le gouvernement avait ajouté cette mesure dans la loi Travail il y a un mois pour calmer la révolte des étudiants et des lycéens...

L'exemple du CPE : En 2006, Dominique de Villepin avait aussi utilisé le 49.3 pour imposer le Contrat Première Embauche (CPE). Le projet de loi avait été adopté, mais la mobilisation massive finira par signer la mort du CPE, qui sera abrogé. **La mobilisation contre la loi Travail doit donc redoubler.**

« Mon ennemi, c'est la finance » proclamait Hollande pour se faire élire. Il a depuis confié les clefs de la maison aux banquiers, au patronat et veut sacrifier les droits des salariés sur l'autel des profits. La lutte des classes revient, plus que jamais d'actualité.

Malgré le battage médiatique organisé pour tenter d'en minimiser le rejet massif, **une majorité de la population reste opposée** à la suppression programmée d'un nombre important des droits du salarié. Les patrons pourront faire ce qu'ils veulent avec cette loi:

- Nous faire travailler 12h /jour (60 heures semaines)
- **Nous licenciés plus facilement** La loi El Khomri instaure un barème qui fige dans le marbre le montant maximal d'indemnités qu'un salarié peut percevoir si les prud'hommes jugent qu'il a été licencié sans justification ou en dehors des règles. Censé être obligatoire, ce barème sera indicatif pour les patrons.
- **LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE.** Des critères plus précis définissent le motif économique d'un licenciement : les difficultés économiques sont caractérisées par quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires ou deux trimestres consécutifs de perte d'exploitation.
- Les heures supplémentaires majorées à 10 %

L'enjeu est considérable : **faire barrage** à cette régression sociale qu'est le projet de loi Travail. S'il n'est pas prévu de supprimer le code du travail, la loi « travail », par les accords d'entreprises, nous empêcherait juste de pouvoir l'utiliser pour défendre nos droits.

Des décennies de combats sociaux passées à la trappe. Pourquoi le mot réforme correspond-il toujours à la suppression de nos droits ? La crise économique n'est qu'un prétexte fallacieux, qui martelé à longueur de journaux télévisés est censé devoir dans l'esprit du plus grand nombre, être perçu comme une vérité.

Ce n'est jamais assez ! Après des dizaines de milliards d'exonérations de cotisations et d'impôts offertes aux employeurs sans contrepartie, et qui continuent de creuser les déficits des caisses sociales, **la mise en précarité du plus grand nombre est engagée.**

AVEC SUD AGIR POUR NE PAS SUBIR.